Pour une évolution majeure de la gestion des corps ITM et TSM !

Depuis les années soixante-dix, une crise récurrente précipite dans la fonction publique des personnes très qualifiées. Ce phénomène s'amplifie avec la croissance du nombre d'étudiants au niveau universitaire ou dans les grandes écoles. Dès lors, il n'est pas rare qu'un technicien supérieur possède, dès l'entrée en école de formation, une licence, une maîtrise voire un diplôme d'ingénieur. De plus, l'évolution des techniques implique une constante progression du niveau de compétence par le biais de la formation continue. Par exemple certains élèves ingénieurs des travaux peuvent compléter leur formation par un doctorat.

La dichotomie des savoirs sur laquelle repose la structuration actuelle des corps (IPEF, ITM) n'est plus pertinente ! Dans la Fonction Publique Territoriale, jusqu'à une réforme très récente de revalorisation des corps d'ingénieurs, cette scission n'existait pas.

C'est pourquoi l'objectif de la CFDT-Météo est la fusion de tous les corps d'ingénieurs A et A+ du ministère, en un seul corps d'ingénieur.

En attendant nous demandons un rééquilibrage des responsabilités et des revenus entre les ITM et les IPEF à Météo-France, qui sera également profitable au TSM.

Les IDT doivent pouvoir postuler sur les postes IPEF, dans le cadre de la fongibilité avec une grille indemnitaire adaptée, à l'image de ce qui se fait depuis longtemps à l'Equipement.

De même, pour les TSM, les CT doivent pouvoir postuler sur les postes ITM, toujours dans le cadre de la fongibilité, et avec également une grille indemnitaire adaptée.

La CFDT revendique ces évolutions dans la gestion des personnels, pour s'adapter aux évolutions sociétales. A ce titre, elle soutient la requalification de plusieurs centaines de TSM en ITM. Cette requalification a été proposée par la direction générale il y a plus d'une année.